

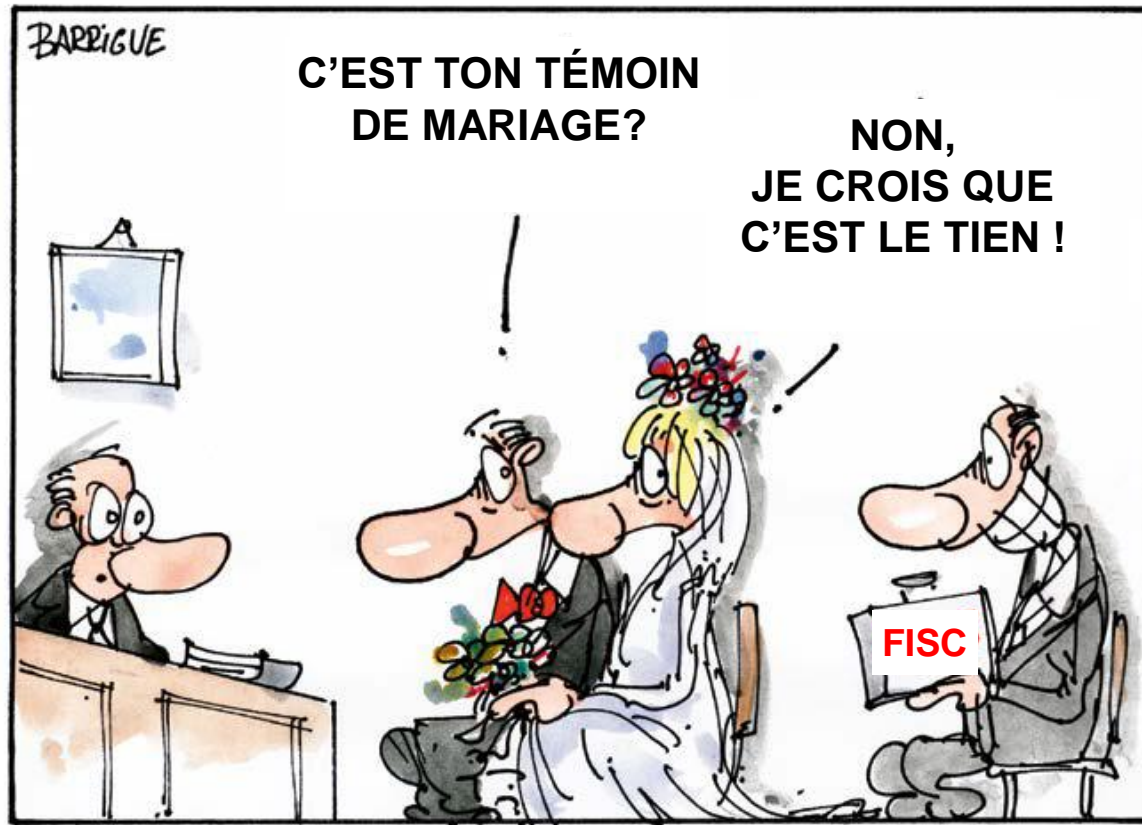
Imposition individuelle

une estimation vue du «front office»

Moritz Jäggi

Directeur de l'administration des impôts de la ville de Berne





Pénalisation fiscale du mariage



Pénalisation fiscale du mariage ?

«Les allègements fiscaux octroyés jusqu'ici ont permis de réduire, voire d'annuler, la discrimination des couples mariés. Dans les cantons d'Argovie et de Vaud pour les faibles revenus, ainsi qu'au niveau fédéral pour les hauts revenus, la charge fiscale des couples mariés est cependant encore supérieure de plus de 10% à celle des couples non mariés. Les couples mariés apparaissent même souvent privilégiés avec, suivant le montant et la répartition du revenu, une charge fiscale pouvant être de plus de 10% moins élevée que celles des couples non mariés aux revenus identiques. »

(Source: Rudi Peters, AFC, dans «Inégalité de traitement fiscal des couples mariés et non mariés dans les cantons et au niveau fédéral - comparaison de la charge fiscale des couples mariés et des concubins en 2011»; 2014/2017)



Pénalisation fiscale du mariage

- Les cantons ont largement accompli la tâche
- Problème au niveau fédéral: l'impôt fédéral direct (IFD)

avec le projet sur l'imposition individuelle on arrive

- à éliminer le problème avec l'IFD, respectivement
- les cantons résolvent le problème fédéral et...
- ...payent (diminution des recettes, frais de reconversion);
- **les villes/communes supportent ces conséquences**



L'imposition individuelle, la solution?

- Élimination de la pénalisation fiscale du mariage
- Incitation à l'activité professionnelle pour les deuxièmes revenus
- Lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Égalité des chances entre les sexes

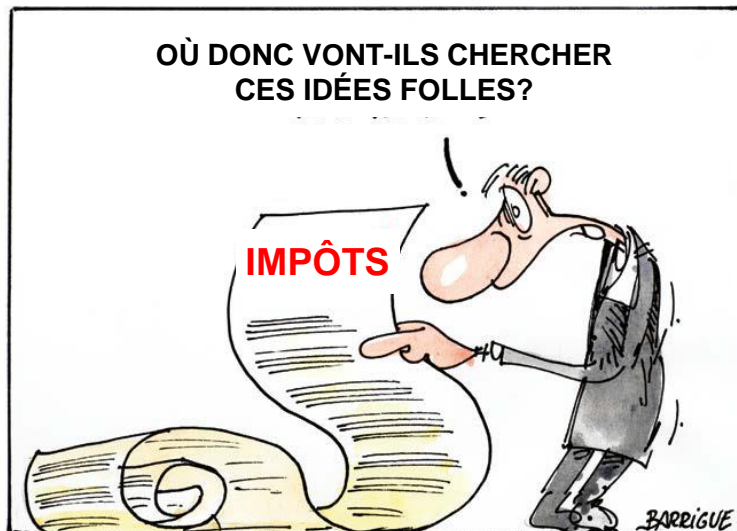


**LE COCHON LAINEUX
QUI DONNE DU LAIT
ET POND DES ŒUFS**



L'imposition individuelle, la solution?

Mise en œuvre = quadrature du cercle



→ La Conférence des villes sur les impôts est sceptique et n'est pas convaincue par les propositions faites pour résoudre les problèmes



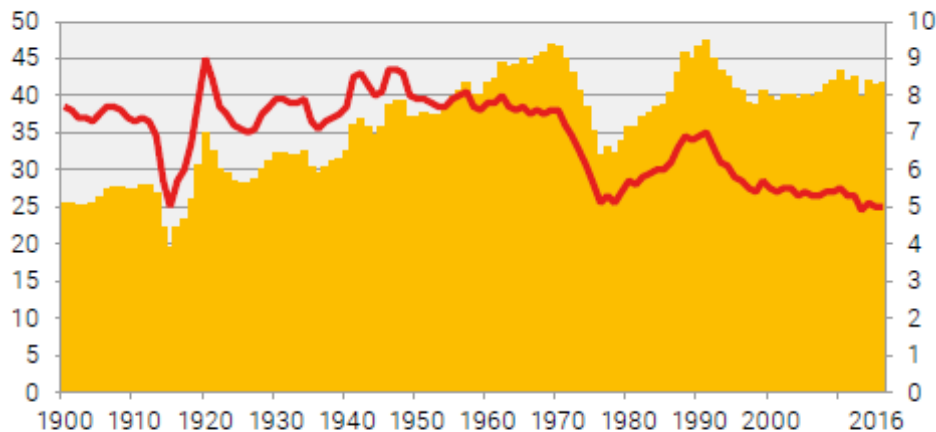
On aime se marier

Le mariage reste très répandu chez les couples. Outre l'âge et la durée de la relation, c'est surtout la présence d'enfants communs qui influence la décision de se marier ou de vivre ensemble sans certificat de mariage. La proportion de couples mariés est particulièrement élevée chez les couples avec enfants communs (93%), même si le nombre de concubins avec enfants a légèrement augmenté dans les générations les plus récentes.

(source: OFS)

Mariages 1900 – 2016

G1



■ en milliers — par 1000 habitantes et habitants

→ L'institution du mariage n'est guère en danger, en tout cas pas à cause des impôts (de même, ceux-ci ne sont guère un motif de divorce)



Charge supplémentaire pour les contribuables

- déclaration d'impôts: de 1 par couple à 2 (ou même 3?)
- répartition (correcte) des biens communs (initiaux et courants)
- deux fois plus de factures d'impôts
- 2 décisions de taxation
- éventuellement 2 recours (selon les circonstances, pour la même demande)
- possibilités d'optimisation (surtout intéressantes pour les plus privilégiés)

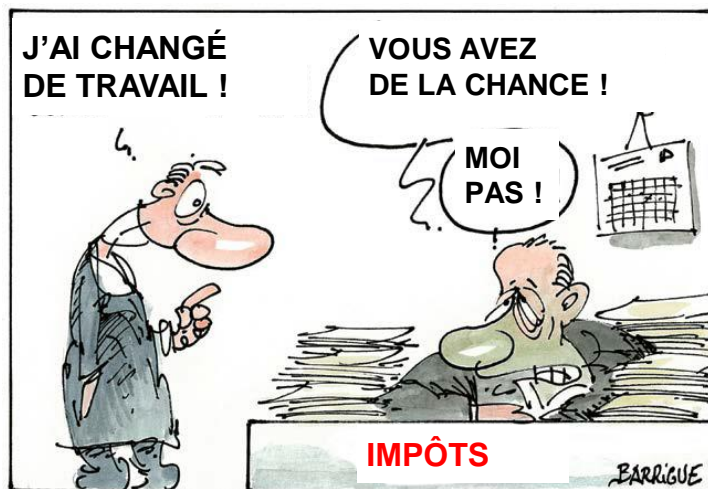


> De nombreux contribuables souhaitent un système moins complexe et plus facile à comprendre



Charge supplémentaire pour l'administration & la justice

- 1,7 million (voire plus) de dossiers fiscaux en plus pour toute la Suisse (déclarations d'impôts, taxations, contrôles, etc.)
- beaucoup plus d'interlocuteurs (appels téléphoniques, mails, guichets, ...)
- attention au secret fiscal!
- recouvrement juridique plus complexe et plus coûteux (→ plus de défaillances?)
- coordination des taxations et des procédures de recours (?)
- lutte contre les abus en matière d'optimisation

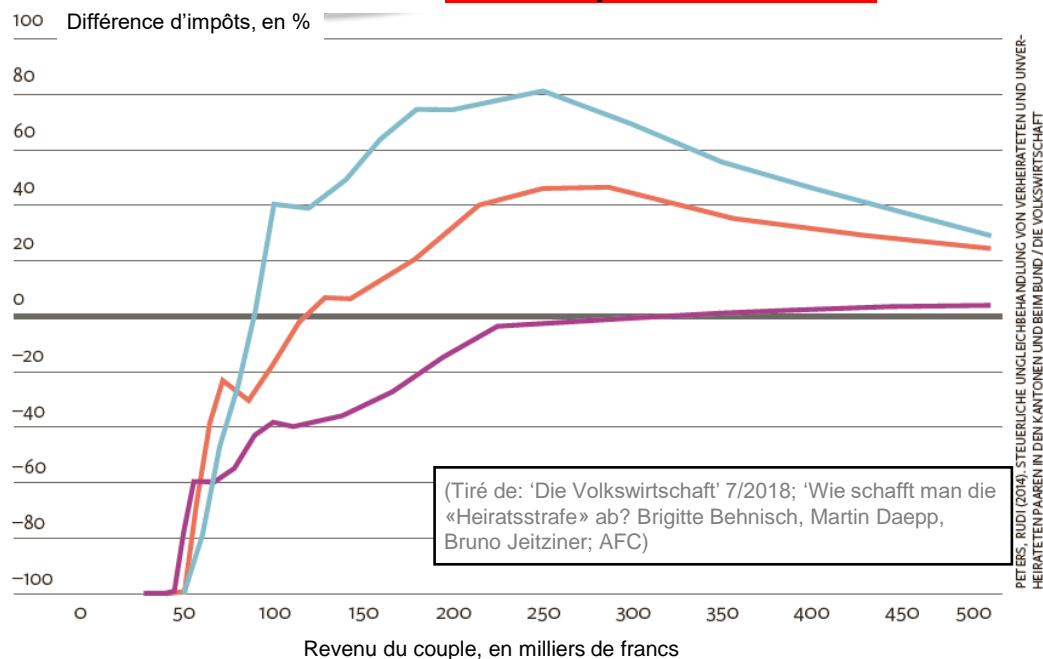


→ tout ne pourra pas être fait
électroniquement, loin s'en
faut (même avec l'IA)
+ pression des économies
+ manque de personnel
qualifié



Résolution vs. déplacement des problèmes

Inégalité de traitement fiscal entre les couples mariés et les couples non mariés **dans l'impôt fédéral direct**



Répartition du revenu ■ 50/50 ■ 70/30 ■ 90/10

Exemple: sur le plan fiscal, il y a une différence entre un couple marié et un couple non marié. Ainsi, les personnes mariées qui contribuent chacune à hauteur de 50% à un revenu total de 180'000 francs paient 75% d'impôts en plus que les personnes non mariées.

→ Problème en particulier pour les revenus élevés et surtout pour les revenus globaux répartis de manière à peu près égale



Résolution vs. déplacement des problèmes

- Les couples mariés n'ayant qu'un seul revenu ou un deuxième revenu plus faible doivent s'attendre à des impôts plus élevés
- Les différences de revenus ne sont pas uniquement dues à des différences de taux d'occupation et celles-ci ne sont souvent pas choisies (branches)
- Les correctifs prévus, comme la déduction pour enfants qui doit être presque doublée, ne permettent qu'une compensation schématique
- Pas de prise en compte fiscale de l'obligation de soutien fixée par le droit civil

→ Les couples à un seul revenu et ceux qui ont une différence importante entre les deux revenus risquent de subir des charges fiscales supplémentaires



Répartition de ce qui a été (jusqu'à présent) évalué ensemble sur le plan fiscal

- Enfants
- Revenu
- Fortune / dettes



Répartition de ce qui a été (jusqu'à présent) évalué ensemble sur le plan fiscal

Enfants

En principe, répartition par moitié des déductions liées aux enfants, la déduction pour enfants devant être portée de 6'600 francs actuellement à 12'000 francs


Revenus, fortune, dettes

Répartition en fonction des conditions du droit civil ou d'autres droits légaux

- répartition initiale?
- optimisation fiscale (vs. désavantages dans d'autres domaines juridiques)?
- répartition en cours

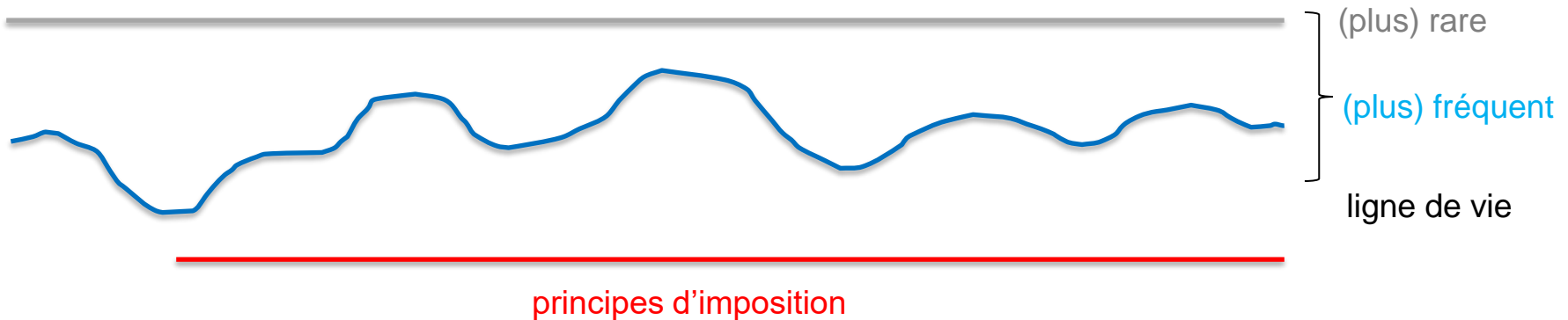


Exemple d'un cycle de vie

- Célibataire
- Concubinat (taux d'occupation \neq niveaux de revenus!)
- Mariage
- Les héritages / autres apports sur lesquels on a peu d'influence peuvent également modifier les revenus récurrents
- Des décisions ou la santé entraînent des changements de revenus ou des modifications dans la répartition globale des revenus
- Enfant(s) 
- Séparation, divorce
- Retraite (...souvent l'un(e) plus tôt que l'autre)
- Veuvage



Exemple d'un cycle de vie



→ Les personnes (couple = 2 personnes) changent au cours de leur vie - les principes d'imposition ne changent que rarement de manière fondamentale !



Effet des déductions

- Les déductions pour frais de garde des enfants, pour frais d'assurance et pour frais d'assistance restent inchangées, mais doivent être réparties (→ Les déductions perdent de leur importance ou ne déploient plus aucun effet en cas de revenus faibles; elles tombent dans le vide)
 - La déduction pour les frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles n'est pas répartie
(→ Les personnes souhaitant suivre une formation ou un perfectionnement peuvent ainsi être incitées à ne pas le faire)
 - Attention aux effets cumulatifs négatifs!
- L'addition des facteurs est également supprimée en cas de déductions – aucune compensation n'est prévue !

→ Revenu inférieur après déductions organiques plutôt à zéro (ou en dessous) ou sous le « radar de l'imposition » du point de vue tarifaire



Effet des déductions

Exemple d'un immeuble (souvent des parts de $\frac{1}{2}$ chacun):

- + $\frac{1}{2}$ valeur locative (tant qu'elle existe encore)
- également les coûts, notamment l'entretien et...
- surtout aussi les investissements dans les mesures d'économies d'énergie qui protègent le climat



Effet des déductions

Revenu plus bas

./.. frais professionnels

./.. déduction (plus élevée) pour enfants, garde des enfants par des tiers

./.. autres déductions (par exemple assurance maladie)

= zéro, ou même moins

(respectivement sous le «radar» tarifaire)



Effet des déductions

.....
= **zéro, ou même moins**

exemples:

./. frais de **formation continue**

./. frais **immobiliers**

./. 3^e pilier a (**cotisations**)

./. 2^e pilier (**rachats**)

.....
= **zéro reste zéro !**

→ incitations négatives !

→ Des déductions importantes perdent souvent de leur importance et l'effet incitatif voulu par la politique se perd

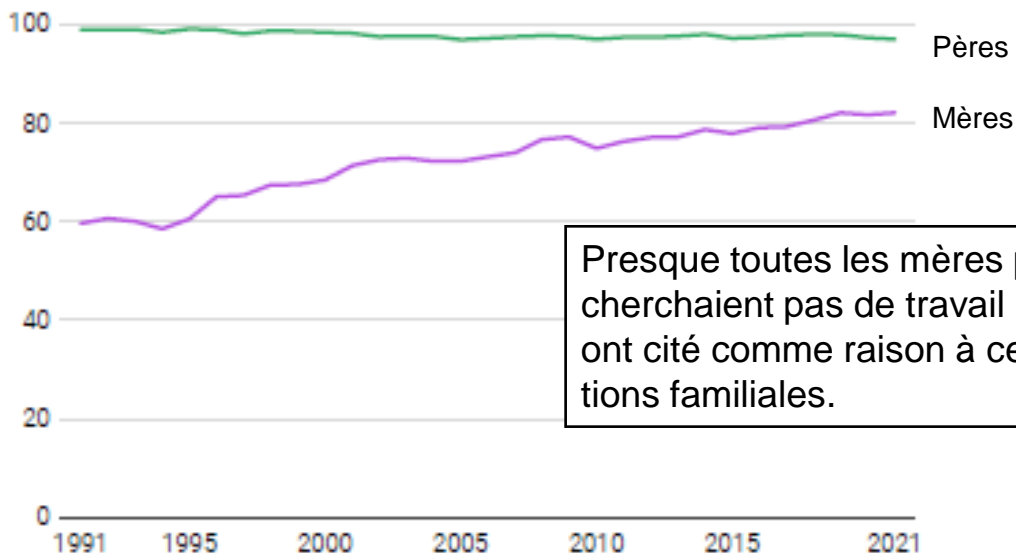


Incitations à l'emploi ?

Taux d'activité¹ des parents selon le sexe

G1

En % 1991-2021

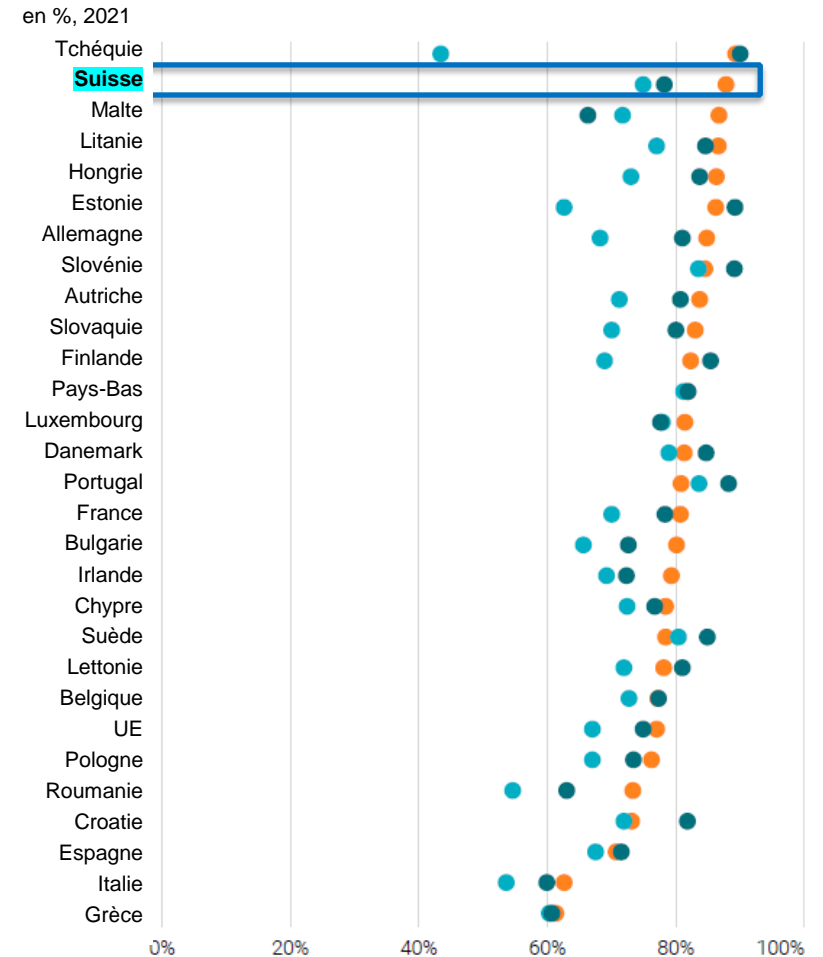


Presque toutes les mères professionnellement inactives (93,5%) ne cherchaient pas de travail en 2021. Près des trois quarts d'entre elles ont cité comme raison à cela la garde des enfants ou d'autres obligations familiales.

¹ âgé-e-s de 25 à 54 ans, avec au moins un enfant de moins de 15 ans dans le ménage



Incitation à l'emploi ?



Orange: sans enfants dans le ménage Bleu clair: avec au moins un enfant de moins de 6 ans
Bleu foncé: avec au moins un enfant entre 6 et 11 ans

¹ Femmes âgées de 25 à 54 ans

Sources: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA), Eurostat
(état: juillet 2022)

© OFS 2022

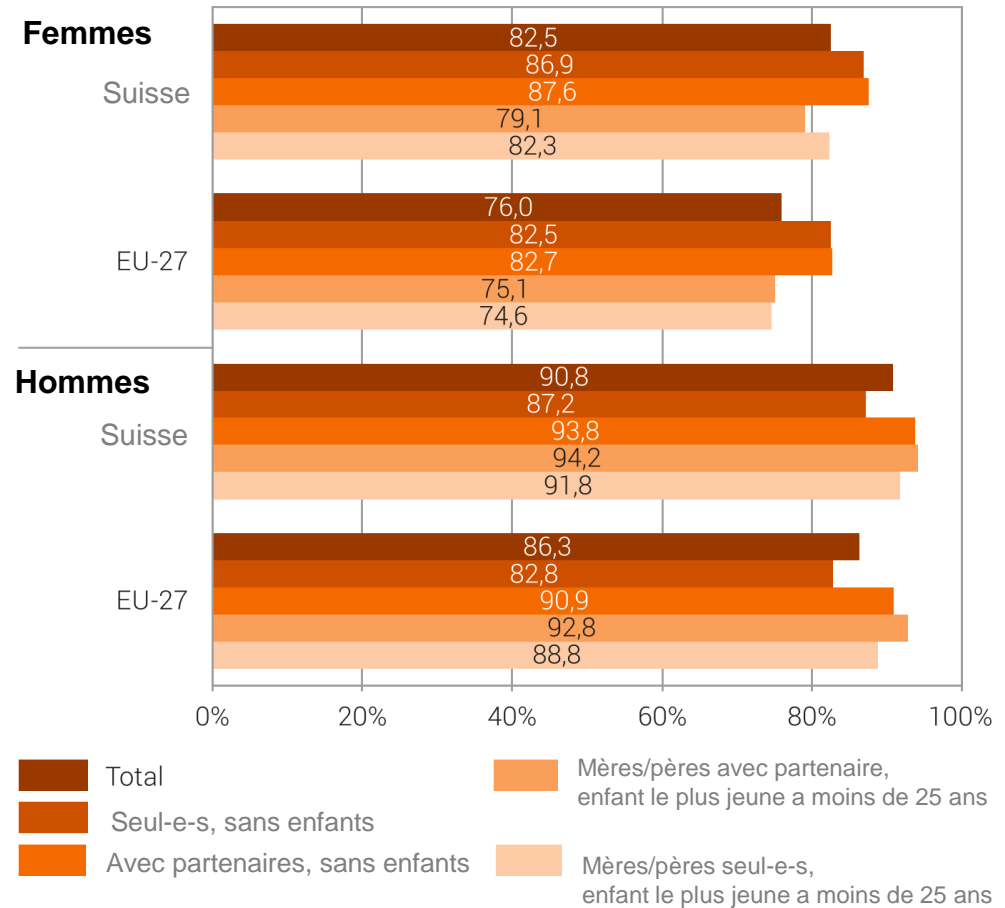


Taux d'emploi en Suisse et dans l'UE-27 selon le sexe et la situation familiale, 2022

Personnes âgées de 25 à 54 ans

Incitations à l'emploi ?

→ La Conférence des villes pour les impôts émet des doutes quant aux effets attendus sur l'emploi



Sources: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA), Eurostat - Labour Force Survey (LFS), état 26.04.2023

© OFS 2023



Coûts de mise en œuvre élevés

- Adaptation de 26 lois cantonales / systèmes informatiques / information aux contribuables / coordination de la séparation des dossiers
- Augmentation récurrente de la charge administrative (surtout pour les autorités fiscales, la justice fiscale, les offices de poursuites)

- Perte de recettes:
Confédération: 0.8 Mia. CHF
Cantons: 0.2 Mia. CHF + ?
Villes / communes: ?

→ Les coûts engendrés sont disproportionnés par rapport à l'objectif visé et ne peuvent guère être justifiés par les effets supplémentaires escomptés



Effets secondaires – de nombreuses questions en suspens

- Réduction des primes d'assurance maladie
- Prestations d'assurances sociales (par exemple les PC)
- Bourses d'études, crèches, écoles de musique, Spitex...

-
- Allocations pour enfants et familiales (nouvelle répartition?)
 - Rentes LPP: actuellement, pas de splitting
 - Transferts de patrimoine entre époux
nouvellement pertinents (CC art.159) ?

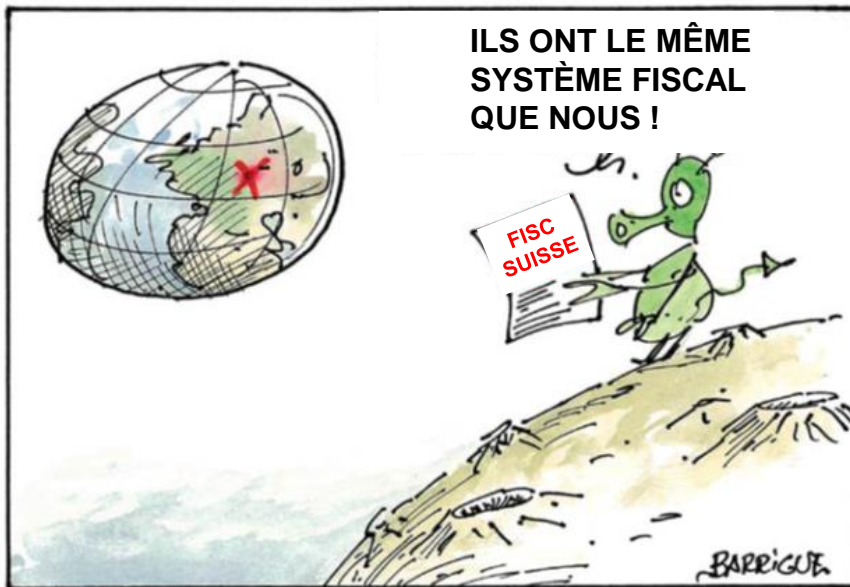
-
- Impôt sur les successions: pas neutre pour l'état civil
 - Travail à temps plein: inconvénients fiscaux
 - Imposition individuelle: mesures d'adaptation

→ De nombreux autres domaines du droit devraient être adaptés à l'imposition individuelle



Conclusion

La Conférence des villes pour les impôts se prononce contre l'introduction d'une imposition individuelle telle qu'elle a été présentée.



Conclusion

La Conférence des villes pour les impôts se prononce contre l'introduction d'une imposition individuelle telle qu'elle a été présentée.

La pénalisation fiscale du mariage peut également être éliminée dans le cadre de l'impôt fédéral direct par des méthodes beaucoup plus simples et plus rapides, par exemple:

- au moyen d'un modèle de splitting, comme c'est déjà le cas dans la majorité des cantons, ou avec une
- révision de la structure progressive des tarifs (par ex. tarif multiple avec calcul alternatif de l'impôt)
- ou même simplement avec l'augmentation des déductions pour les conjoints, respectivement la
- mise en œuvre de franchises



Plus de détails sur ce projet et sur d'autres thèmes intéressants liés aux impôts sur:

www.steuerkonferenz-staedte.ch

